





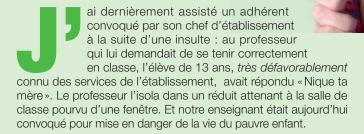




## LA RÉPLIQUE )U MIROIF

Par Jean-Pierre GAVRILOVIC. président du SNALC de Strasboura

Une insulte, un geste ou un comportement outrageant à votre encontre. Vous voilà prêt à réagir, à coup de rapports d'incidents, de convocations, de mains courantes ou de plaintes au besoin. Et par on ne sait quel artifice, c'est vous que l'on convoque. C'est vous qui êtes mis en cause. C'est à vous de répondre de votre comportement. Qu'avez-vous fait pour provoquer ce gamin au point qu'il vous insultât ? En serait-on arrivé là si vos cours avaient été mieux élaborés ?



Relayant la colère des parents indignés de la façon dont le professeur avait sanctionné l'élève, qui aurait pu « se défenestrer » suite à la remontrance. Madame la principale tancait vertement le fonctionnaire et pointait son inconséquence autant que son incapacité. Je lui répondis, subjugué, que l'objet de la rencontre n'était pas ici la réaction du professeur mais l'insulte initiale de l'élève.

- Oce n'est pas le problème, me répondit-elle.
- Ah? «Nique ta mère» adressé par un élève à son professeur n'est pas un problème ? Alors, dans ce cas, Madame la principale, je vous dis : « Nique ta mère ».
- De ne vous permets pas ! vociféra-t-elle.
- > Et pourtant, vous l'avez permis de la part d'un élève à son professeur.

La réplique du miroir consiste à renvoyer à l'auteur l'image de son comportement : il est alors contraint de vivre et ressentir ce qu'il a refusé de reconnaître ; il prend ainsi la mesure de l'outrage. Pour la fin de cette anecdote, la principale outrée par l'injure (car, à son encontre, c'était devenu une injure) nous a demandé de quitter son bureau. Fort heureusement, nous ne nous sommes pas défenestrés en sortant. Dans cette impasse, c'est l'échelon hiérarchique supérieur, au rectorat, qui a exercé l'autorité attendue et apporté son soutien au professeur.

Retrouvez d'autres exemples de réplique du miroir sur www.snalc.fr/national/article/4460/



## 

## **RASLEBOL**

1er avril 2019 de 9H00 à 17h00 A l'hôtel Ibis Styles, rue de Trey à Besançon

Les frontières du politiquement correct.

La classe : un cadre où tout ne se dit pas. Réseaux sociaux et atteinte à la vie privée.

Le devoir de réserve des fonctionnaires.

Diffamation, injures, outrages et réponse juridique.

Action syndicale : oser dire et défendre.

Avec la participation de :

Marie-Hélène PIQUEMAL,

professeur de Lettres classiques et vice-présidente du SNALC.

Sébastien HOF,

psychologue et psychothérapeute spécialisé dans la souffrance au travail.

Maître Stéphane COLMANT, avocat spécialisé en droit public.

**▶** Jean-Pierre GAVRILOVIC,

membre de l'équipe communication-développement du SNALC.